



**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 03/09/2021		<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	N°
		Séance du 9 septembre 2021	49 - 2021
<b>Membres en exercice : 11</b>		L'An Deux Mille Vingt Un le Neuf septembre à 18 heures	
<b>Présents : 7</b>	<b>Absents : 4</b>	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
<b>Représentés : 3</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Présents :</b> SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, QUEVREUX M, GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C.,	
<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>	<b>Absent représenté :</b> MINAZZO D procuration à SIEGEL R, GILHET B procuration à THEULE JC, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP	
		<b>Absent :</b> NICAISE V.	

**Objet : Défense des intérêts de la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT dans la requête pour excès de pouvoir déposé devant le tribunal administratif de Montpellier par M. et Mme HOUILLON**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que par requête M. et Mme HOUILLON Ruben ont déposé devant le tribunal administratif de Montpellier un recours visant à l'annulation du permis de construire enregistrés sous le n° PC 34261 21C001 délivré le 10/06/2021 par le Maire au nom de l'Etat,

Le conseil municipal,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête introduite devant le tribunal administratif de Montpellier

Désigne comme avocat pour représenter la commune dans cette instance Maître Sylvie Couzinet domiciliée 6 passage Lonjon à 34000 MONTPELLIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....



fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Maire,  
 SIEGEL R.

MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 
		QUEVREUX M. 